

née suivante, cette compagnie, "The Montreal Steel Works", a été fusionnée avec "The Canadian Steel Foundries", et les actions ordinaires ont été payées la somme de \$162.50.

Ces chiffres, qui sont officiels, démontrent, sans crainte de se tromper, les perspectives les plus brillantes des actions ordinaires de la Cie de l'Acierie et Fonderie de Joliette qui sont accordées à titre de bonus absolument gratuit aux souscripteurs d'actions privilégiées dans la grande entreprise dont nous parlons et qui intéresse tout le monde.

Un embranchement de chemin de fer à la porte des usines

Le promoteur de cette grande industrie a visé dès le début des opérations à réduire le coût d'exploitation en obtenant du chemin de fer Canadien Pacifique la construction d'un embranchement de sa ligne et aujourd'hui les chars de cette compagnie amènent les marchandises de l'Acierie et Fonderie de Joliette à sa porte et viennent chercher pour ainsi dire dans ses ateliers tous ses articles de production.

Champion Vessot

Il est notoire que M. Vessot a réalisé une jolie fortune avec sa moulange merveilleuse, primée dans toutes les grandes expositions, voire même à Paris, et connue sous le nom de "Moulange Champion".

Or, voici que M. Vessot vient pour ainsi dire de répéter ce même coup d'état, en réussissant à fabriquer un "moulin à battre", destiné à surpasser par ses résultats le succès pourtant prodigieux obtenu par sa fameuse moulange.

En effet, l'Acierie et Fonderie de Joliette est redevable à son fondateur, M. Vessot, de cette merveille aratoire que l'on désigne maintenant sous le nom de "Champion Vessot".

La plus puissante compagnie d'instruments agricoles du monde est sans contredit l'International Harvester Company of America disposant d'un capital de \$150,000,000 de dollars. Cette compagnie géante qui, en face du mérite incontestable de la "Moulange Champion", s'en est assurée l'agence et à la vente exclusive vient de déclarer que le nouveau "Moulin à battre Champion" Vessot fabriqué par l'Acierie et Fonderie de Joliette est assuré d'un succès encore plus prodigieux que celui pourtant si brillant réalisé par sa Moulange.

Sur ce seul article, l'International Harvester Company est prête à mettre sur le marché et spécialement dans l'Ouest canadien dès aujourd'hui notre production pour un montant d'au-delà de \$100,000 par année.

Notons, en passant, que de ce chef uniquement il y a lieu d'être assuré d'un bénéfice net de 50 p.c., soit \$50,000.

Le cadre de ces remarques ne nous permet pas d'entrer dans des détails au sujet du Moulin à Battre Champion Vessot. Nous nous bornerons pour le moment à mentionner que ce nouveau Moulin à Battre a une capacité d'environ le double des meilleurs moulins de la même grosseur sur le marché, et ce, en utilisant moins de force motrice.

La Compagnie a en mains un grand nombre de certificats intéressants, mais vu l'espace restreint, à notre disposition, il ne nous est guère possible de les publier.

Autres spécialités

L'enclume et l'étau en acier solide, le fendeur à bois, le pétrin mécanique, le banc de scie à bascule, le godendard à friction, l'agrès de moulin à scie, la scie à ruban, en un mot, les différentes machines fabriquées par l'Acierie et Fonderie de Joliette ont déjà gagné leur réputation sur le marché où ils ont une vogue considérable.

La souscription actuelle de \$98,500 dollars a été employée à la construction des usines et leur équipement, à l'ouverture d'un marché, à l'établissement d'une voie ferrée se rendant aux ateliers. Il est évident qu'il faut un capital beaucoup plus considérable pour être en mesure de réaliser les bénéfices énormes qui sont maintenant assurés dans cette industrie.

En effet, la demande pour l'acier coulé est illimitée comme le prouve la production de l'acier coulé au pays durant les quatre dernières années suivant le rapport du gouvernement par M. McLeish pour 1911 soit:—

1908	...	9,051	Tonnes.
1909	...	14,013	"
1910	...	18,085	"
1911	...	20,163	"

Soit une augmentation d'au-delà de 100 pour cent dans quatre ans.

Malgré cette marche ascendante de la production domestique, l'importation dans ce même commerce a augmentée dans les proportions incroyables qui suivent:—

1908	...	\$332,803
1909	...	409,938
1910	...	826,900
1911	...	1,089,497

Ce qui fait une augmentation dans l'importation d'au-delà de 300 pour cent (voir rapport du Gouvernement sur le commerce pour 1911).

Ils ne nous est pas possible d'entrer dans les détails, mais nous sommes justifiables de porter le capital-actions de notre Compagnie à 2,000,000 de dollars, et d'émettre, dès maintenant, la proportions de 600,000 dollars d'actions privilégiées.

Chiffres d'affaires.

Avec le capital actuel de \$98,500, la Compagnie a fait le chiffre d'affaires suivant durant les derniers six mois:

Ventes	...	\$41,958.95
Profits bruts	...	13,158.27
Gains nets	...	9,911.63
Profits nets	...	6,755.54

Les dividendes sont payés à même le profit net. Or, le montant des dividendes à 7 pour cent sur le capital de la Compagnie, \$98,500 pour six mois, s'élève à \$3,447.50, ce qui laisse un surplus de \$3,228.04.

Donc, durant les six derniers mois de l'année, malgré une petite installation encore incomplète et tout en faisant une clientèle, la Compagnie a réussi à gagner près de 14 p. c. sur son capital après avoir payé tous ses intérêts.

En augmentant cinq fois ce même capital, il est clair que la proportion du bénéfice sera de beaucoup plus forte, ce qui nous permet de dire dès à présent que nous arriverons à une production annuelle de 3,900 tonnes d'acier coulé devant nous rapporter un chiffre de bénéfice net qui ne pourra pas être moindre de \$30.00 la tonne, soit \$117,000.00.

Sur les autres spécialités il est impossible de réaliser moins d'un bénéfice net de \$75,000 où un total de bénéfice de \$192,000.

Dividende de 7 p. c. sur \$600,000 d'actions privilégiées \$42,000 laissant en disponibilité pour être reparti en dividende sur le stock commun \$150,000, soit 15 p. c. sur l'émission complète d'un million de stock commun.

M. S. Vessot a dans tous les départements un personnel d'expérience et compétent pour lui aider à conduire cette grande entreprise.

L'intention des organisateurs de la Compagnie est de s'adresser au marché financier américain et européen, pour la souscription de ses actions au montant de deux millions; cependant M. Vessot et ses amis ont décidé d'offrir d'abord l'avantage de cette souscription au public canadien et plus particulièrement à la population de cette partie de la Province, et d'ici au 15 évrier prochain on pourra se procurer de ces actions privilégiées avec dividende cumulatif de 7 p. c., plus un don gratis de 50 p. c. d'actions ordinaires.

M. S. Vessot & Cie se sont assurés les services et l'appui précieux de MM. Agenor-H. Tanner, avocat, et H.-James Dubois, agent financier de la Cité de Montréal.

Le premier, diplômé avec grande distinction de l'Université McGill de Montréal et de l'Université Columbia de la ville de New-York, a depuis plusieurs années, fait des études spéciales sur la science économique, et généralement sur la partie technique des organisations des grandes compagnies.

M. H. James Dubois a obtenu jusqu'à présent dans cette province et dans l'Ouest canadien des succès qui le font accepter de tous comme un des plus habiles agents financiers du pays et dont l'opinion commande le plus haut respect du monde financier.

Ces deux messieurs se sont occupés depuis quelques semaines, en collaboration avec M. Vessot, de l'organisation de cette grande compagnie qui sera connue à l'avenir sous le nom de

Acierie de Joliette, Limitée

A la demande spéciale de M. Vessot, M. H. James Dubois offrira comme nous le disions plus haut l'avantage de pouvoir souscrire une partie de ces actions privilégiées avant que la balance soit placée sur le marché étranger.

Pour plus amples détails, s'adresser à M. H. James Dubois, Joliette.